

Lettre adressée aux présidents des établissements universitaires de Grenoble

Objet : Projet de création d'un comité d'éthique pour les recherches non-interventionnelles du site de Grenoble.

Monsieur le Président,

Une quinzaine de laboratoires de recherche sur le site de Grenoble travaillent actuellement sur un projet de comité d'éthique pour les recherches non-interventionnelles sur la personne humaine.

Ce comité d'éthique aura pour fonction de donner un avis sur des protocoles de recherche impliquant la personne humaine qui ne relèvent pas de la recherche biomédicale et ne sont donc pas actuellement soumises au contrôle d'un comité d'éthique. De très nombreux domaines de recherche sont concernés (neurosciences, sciences de l'information et de la communication, psychologie, sociologie, sciences du langage, ...). Dans certaines disciplines, cette situation constitue un obstacle à la publication dans les grandes revues internationales qui exigent qu'un avis favorable d'un comité d'éthique accompagne la demande de publication d'un article. Par ailleurs, de plus en plus d'agences de moyens conditionnent l'octroi de financements à l'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique (PCRDT, financements internationaux et bientôt ANR). Enfin, une proposition de loi en cours d'examen au Parlement envisage de soumettre tous les protocoles de recherche sur la personne humaine à un comité d'éthique (proposition de loi *Jardé*). Plusieurs universités ont déjà anticipé l'entrée en vigueur de ce texte en instituant des comités d'éthique pour les recherches non-interventionnelles. C'est le cas de l'Université de Paris Descartes ou encore de l'Université de Provence (Aix-Marseille).

De façon informelle, près de 200 chercheurs grenoblois représentant un grand nombre de disciplines ont pris l'initiative de se regrouper pour mettre en place le Comité d'éthique pour les recherches non-interventionnelles de Grenoble (CERNI). Cette initiative a été accueillie par le « pôle Grenoble cognition », structure fédérative rattachée aux principaux opérateurs de recherche du site grenoblois, qui fournit les moyens matériels à ce projet (www.grenoblecognition.fr).

Pour commencer à fonctionner, le CERNI a besoin de la reconnaissance des institutions du site. C'est pour cette raison que nous souhaiterions vous rencontrer pour vous expliquer plus en détails le rôle de ce comité et la place qu'il pourrait prendre sur le site grenoblois.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations respectueuses.